

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2896

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

**ARTICLE 52 BIS**

I. - À l'alinéa 56, substituer aux mots :

« prévue à »,

les mots :

« adressée en application de ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 69.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.